

**Comité d'Histoire
de la
Sécurité Sociale**

**Association pour
l'Etude de l'Histoire
de la Sécurité Sociale**

**BULLETIN
DE
LIAISON**

10

JUIN 1982

S O M M A I R E

	Pages
UN LEGITIMISTE SOCIAL : VILLENEUVE-BARGEMONT	3
extrait d'une thèse de doctorat d'Etat (1980) - pages 616 à 627	
auteur : M. Hugues Carpentier de Chanzy	
UN PATRON SOCIAL : EMILE MARTIN	15
HISTOIRE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	31
extrait de l'étude de M. Yvon Le Gall, Maître-assistant à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Nantes	
HISTOIRE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE EN SEINE-ET-MARNE	47
Par Jean Lygrisse	
COLLOQUE DE SECURITE SOCIALE	71
Perpignan : avril 1981	
Brest : avril 1982	
INFORMATIONS	77
LA VIE DES REGIONS	81
CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE	87
TEXTES	91
lettre ministérielle du 15 Juin 1982 relative à la conservation des archives des organismes de S.S. du Régime général	



**UN LEGITIMISTE SOCIAL :
VILLENEUVE-BARGEMONT**

Monsieur Hùgues CARPENTIER DE CHANGY a soutenu récemment une thèse de doctorat d'Etat sur le Parti Légitimiste sous la Monarchie de Juillet (1). Il a consacré à VILLENEUVE-BARGEMONT quelques pages qu'il a bien voulu nous autoriser à reproduire (2).

(1) *Sous la direction du Professeur J.M. MAYEUR
Université de Paris - Val de Marne, 1980.*

(2) *Pages 616 à 627 de la thèse.*

Celui que l'on considère généralement comme le précurseur du catholicisme social (1) va donner un élan prodigieux au légitimisme social.

Alban de VILLENEUVE-BARGEMONT, né le 8 Août 1784, était de vieille famille noble de Provence qui donna de nombreux serviteurs à la France, tant à l'administration qu'à l'armée; (2) il se trouvait le second d'une famille de dix enfants qui subit tant bien que mal la tourmente révolutionnaire (3). La nécessité plus que l'affection pour NAPOLEON poussa Alban et ses frères dans l'administration impériale. Il fut sous-préfet à Ziericksee (Bouches de l'Escaut) en 1811, auditeur au conseil d'Etat, puis préfet à Lérída (Bouches de l'Ebre) en 1812, département ravagé par la guerre que faisaient les partisans espagnols aux soldats français. Sous la première Restauration, LOUIS XVIII lui confia le département du Tarn-et-Garonne; VILLENEUVE-BARGEMONT remarque que ce département offrait deux populations bien distinctes : «L'une heureuse et paisible par l'agriculture; l'autre misérable et agitée par les vicissitudes fréquentes de l'industrie», (4) qui en vint, à Montauban, à briser les machines considérées comme responsables du chômage. La Restauration n'avait pas perdu les habitudes de l'Empire : VILLENEUVE administra comme préfet successivement les départements de la Charente, de la Meurthe, (1820) où il fit la connaissance de Mathieu de DOMBASLE, fondateur de la ferme-pilote de Roville. En 1824, il est à Nantes où il resta quatre années. Enfin, en 1828, VILLENEUVE est nommé préfet du Nord, à cette époque le département le plus industrialisé de France; Il n'eut pas le temps de lui faire éprouver les bienfaits de son administration : la Révolution de Juillet le mit à la retraite d'office.

Ainsi se termina la carrière administrative de VILLENEUVE-BARGEMONT. Légitimiste convaincu, il refusa de se mettre au service de LOUIS-PHILIPPE et se retrouva dans la clandestinité. Dans la conspiration de 1832, VILLENEUVE avait été nommé commissaire royal par le comité royaliste et devait prendre en main la Provence en cas de réussite. Il escorta la duchesse de BERRY jusque dans l'Ouest et réussit à déjouer les soupçons quand l'affaire échoua.

- (1) Sur VILLENEUVE-BARGEMONT, catholique social, voir THERY : *Un précurseur du catholicisme social, le Vte de VILLENEUVE-BARGEMONT*, 1911; Octave FESTY : *Le Vte Alban de VILLENEUVE-BARGEMONT et la condition des ouvriers français aux environs de 1830*, *Revue des sciences politiques*, 1919, t. XLII, p. 78 à 98 et p. 233 à 261; Sister M.I. RING : *VILLENEUVE-BARGEMONT, precursor of Modern Social Catholicism*, Milwaukee, 1935; J.B. DUROSELLE : *Les débuts du catholicisme social en France*, 1951, notamment les p. 59 à 71, ainsi que l'article de BOULLEE dans *Biographie universelle* de MICHAUD, revue et augmentée.
- (2) Cf. JOUGLA de MORENAS : *Grand Armorial de France*, t. VI, p. 471-472, art. VILLENEUVE; E. de JUIGNE de LASSIGNY, *Histoire de la maison de VILLENEUVE en Provence*, 1900-1902, 3 vol.
- (3) Cf. les souvenirs de son frère Joseph, in Cte de VILLENEUVE-BARGEMONT, *Souvenirs de soixante ans*, 1870.
- (4) In Préface au *Traité d'Economie politique chrétienne*, éd. 1837, p. 5 à 13.

VILLENEUVE-BARGEMONT ne disparut pas pour autant de la vie publique. Les électeurs légitimistes de Hazebrouck le choisirent pour candidat à la chambre des députés en 1837; il ne fut pas élu cette fois-là, mais il l'emporta brillamment aux élections de 1839. A la Chambre, VILLENEUVE-BARGEMONT fut un des plus vigoureux promoteurs de la loi du 22 Mars 1841 relative au travail des enfants dans les manufactures. Il sera réélu jusqu'en 1848, malgré sa santé qu'il eut toujours faible. Rentré définitivement dans la vie privée, le vicomte Alban de VILLENEUVE-BARGEMONT meurt le 8 Juin 1850.

Son ouvrage le plus important est celui qu'il a publié en premier, *L'économie politique chrétienne ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe et sur les moyens de le soulager et de le prévenir.* (1)

(1) Paris, 1834, 3 vol. in 8°, réédité en 1837 à Bruxelles en 1 vol. in 4° de 676 p. *L'économie politique chrétienne* se divise en 7 livres :

- . Livre I : Des causes de l'indigence.
- . Livre II : De la situation et du nombre des indigents et des mendiants en Europe et en France.
- . Livre III : De la charité et de ses applications.
- . Livre IV : De la législation relative aux indigents.
- . Livre V : De l'amélioration des institutions de charité et de bienfaisance.
- . Livre VI : De la révision des lois sur les pauvres.
- . Livre VII : De l'agriculture considérée comme moyen de soulager et de prévenir l'indigence.

Autres ouvrages de VILLENEUVE-BARGEMONT :

- Les articles publiés dans *l'Université catholique, recueil religieux, philosophique et littéraire* de 1835, 1836 et 1837, qui furent réunis en un volume : *L'histoire de l'économie politique, ou études historiques, philosophiques et religieuses sur l'économie politique des peuples anciens et modernes*, Paris, 1841, 1 vol. chez GUILLAUMIN édit. 2 tomes en 1 vol. 480 et 454 p. in 8°. Le premier tome trace rapidement la vie économique des peuples primitifs de l'Antiquité et du Moyen-Age. Le tome II est consacré à la période qui va de la Renaissance à 1840. On y trouvera une présentation intéressante des idées des physiocrates, du libéralisme anglo-saxon, du socialisme utopique et de toutes les écoles économiques des pays d'Europe. Les analyses que VILLENEUVE-BARGEMONT en donne, quoique succinctes, montrent que l'auteur était particulièrement au fait de la pensée économique de son époque. Au reste, on n'y trouve pas d'éléments ou de considérations nouvelles à l'économie politique chrétienne.
- *Le livre des affligés, ou douleurs et consolations*, Paris 1841, 2 vol., qui connut 4 rééditions (dont deux la même année, 1841, 1843, 1858). Chez DELLOYE édit. 2 vol. in 12°. Il s'agit là d'une méditation spirituelle sur le mal, la souffrance et leurs effets sociaux. Renonçant à faire entendre raison à ses compatriotes, pourra-t-il toucher leurs coeurs ?
- *Notice sur l'état actuel de l'économie politique en Espagne et sur les travaux de Don Ramon de LA SAGRA*, in «*Journal des économistes*», n° 28, Mars 1844.
- *De l'influence des passions sur l'ordre économique des sociétés*, mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques, le 28 Mars 1846.
- *Le département du Nord sous la Restauration. Rapport du préfet* publié par E. BEAUJOT, *Revue du Nord*, t. XXV, oct-déc. 1939, p. 243-277; t. XXVI, 1943, p. 22-45.
- *Discours prononcé à la Chambre des Députés par M. le Cte Alban de VILLENEUVE-BARGEMONT, dans la discussion du projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures*. 1841, 24 p.

Ce traité peut paraître rebutant à étudier à cause de son ampleur. «Le lecteur que, cependant, ce travail n'effraierait pas, prévient Octave FESTY, doit s'attendre à trouver, dans ces 1800 pages, des citations si copieuses que parfois elles donnent à l'ouvrage l'apparence d'une compilation des discours de morale religieuse qui pourraient être utilisés comme sermons, un désordre dû à la répétition souvent inopportune d'idées considérées comme fondamentales, à des faiblesses dans l'exposé logique des matières devant entrer dans un chapitre, à la longueur des dissertations où l'auteur se perd» (1).

C'est en effet un manuel que l'on consulte, et plus aisément avec la deuxième édition - ramassée en un fort volume - qu'avec la première (2). Il est à la fois un ouvrage de théorie et de statistique économique, assorti d'un programme de réformes presque immédiatement réalisables, puisque VILLENEUVE-BARGEMONT n'en subordonne pas la mise en oeuvre à un changement de l'état social.

Au contact de la misère ouvrière dans son administration, il fait d'amères constatations : «Les écrits de MALTHUS, de MM. de SISMONDI DROZ et RUBICHON démontraient que si le système manufacturier de l'Angleterre avait pu enrichir la nation, c'est-à-dire les entrepreneurs d'industrie, c'était aux dépens de l'aisance, de la santé, de la moralité et du bonheur des classes ouvrières. Mes premières illusions sur ce point étaient dissipées; mais j'étais encore loin de penser que le mal eût gagné une portion de la France» (3). VILLENEUVE-BARGEMONT ne devait point tarder en effet à s'en apercevoir. En 1828 donc, nommé préfet du département du Nord, la situation était catastrophique, le sixième de la population se trouvant officiellement en état d'indigence; les provinces avoisinantes, l'Artois et la Picardie, n'étaient pas épargnées. La charité ne pouvait suffire : «tous les secours consistaient en quelques souscriptions philanthropiques plus fastueuses que productrices, soutenues, il est vrai, par une effusion de charité inépuisable, mais devenue insuffisante. Quant à la haute industrie, elle se bornait à exploiter les forces, j'ai presque dit la misère des classes ouvrières» (4). VILLENEUVE-BARGEMONT refuse le modèle anglais de révolution industrielle, auquel il voudrait opposer un système français fondé «sur une juste et sage distribution des produits de l'industrie, sur l'équitable rémunération du travail, sur le développement de l'agriculture, sur une industrie appliquée aux produits du sol, sur la régénération religieuse de l'homme et enfin sur le grand principe de la charité» (5). La charité ! Tel est en effet, le dernier mot pour VILLENEUVE-BARGEMONT. Pas seulement bien sûr la simple aumône mais la charité chrétienne «mise enfin en action dans la politique, dans les lois, dans les institutions et dans les moeurs», et qui se confond avec la justice distributive. C'est donc très en profondeur que VILLENEUVE-BARGEMONT analyse les causes de l'indigence.

(1) Octave FESTY, *op. cit.* p. 252.

(2) Dans l'analyse de l'ouvrage, nous nous référons pour cette raison à la deuxième édition, celle de 1837.

(3) *Op. cit.* p. 10.

(4) *Id.*

(5) *Op. cit.* p. 13.

C'est en chrétien, mais aussi en contre-révolutionnaire qu'il les considère. Partant des données de la foi et de la condition humaine qu'elle reconnaît, l'auteur de *l'Economie politique chrétienne* analyse ainsi l'inégalité des conditions (1), les possibilités et les limites du progrès que l'on doit entendre non seulement dans l'ordre matériel mais aussi et surtout dans l'ordre moral : «Apercevoir dans la loi du progrès, que la nécessité des améliorations physiques est l'erreur grave, l'hérésie morale que nous avons reprochée à la philosophie de l'économie politique anglaise et que nous devons combattre par de nouvelles considérations» (2).

Il remarque avec DROZ que la répartition des richesses a plus d'importance que la production; que dans l'état actuel des choses, il serait catastrophique d'envoyer, comme le voudrait le baron DUPIN, la moitié de la population agricole travailler dans les manufactures, (3) d'autant qu'avec la généralisation des machines «ce développement même ne manque pas de susciter un excès de production qui entraîne une mévente et par conséquent une baisse des salaires et le chômage» (4).

La concurrence entre les entreprises entraîne également une concurrence entre les salariés, toujours trop nombreux, amenant ainsi une baisse des salaires. MALTHUS avait recommandé des mesures anti-natalistes contre lesquelles VILLENEUVE-BARGEMONT s'élève au nom de la morale chrétienne. D'une manière générale, VILLENEUVE-BARGEMONT réprovoque l'esprit de système qui prévaut chez les économistes : il attaque l'opinion de J.B SAY (5) et veut que l'ouvrier reçoive :

«1) De quoi exister convenablement, c'est-à-dire d'avoir une nourriture saine, des vêtements solides et propres, un logement aéré, qui le mette à l'abri des rigueurs de la saison;

(1) *Le titre du chap. II du livre I porte «De l'inégalité des conditions humaines» où il affirme : «Cette inégalité est, comme l'indigence, l'un des éléments de la destinée humaine sur la terre. Comme elle, aussi, elle entre dans les desseins de la Providence. Mais l'indigence est l'inégalité à son dernier terme. Là elle serait intolérable si l'on perdait de vue les considérations religieuses qui rétablissent l'harmonie du monde social». (p. 53). C'est presque du BONALD dont VILLENEUVE-BARGEMONT d'ailleurs place fréquemment les pensées en exergue de ses chapitres. Rapprochons la citation précédente de celle qui suit : «La nature, écrit BONALD, met entre les hommes, des inégalités de corps et d'esprit; la société y ajoute celle des rangs et des fortunes; la religion interpose sa médiation entre les forts et les faibles, et compense toutes les inégalités en mettant la force aux ordres de la faiblesse. Que le plus fort d'entre vous, dit-elle, soit le serviteur des autres». (Matt. XXIII, 11). (BONALD *Oeuvres complètes*, éd. Migne, p. 1362-1363, 1864).*

(2) *Op. cit.* p. 70.

(3) *Cf.* p. 121.

(4) J.B DUROSELLE, *op. cit.* p. 65.

(5) *Le chap. IX du livre I, intitulé Des profits et des salaires est essentiel pour connaître la pensée de VILLENEUVE-BARGEMONT.*

- 2) De quoi entretenir et faire subsister sa famille, qu'on suppose se composer d'une femme et de deux enfants âgés de moins de quatorze ans;
- 3) De quoi soutenir ses parents vieux et infirmes;
- 4) De quoi faire quelques épargnes pour les jours de repos et de maladie, et enfin pour sa vieillesse» (1).

Cela supposait un ensemble de réformes non négligeable dans la législation; la charité privée, la bienfaisance publique ou privée ne sont en effet, que des palliatifs: «Il serait d'ailleurs contraire au but de la charité, qu'en cherchant à soulager la misère de l'ouvrier qui travaille, elle ne fit que contribuer à satisfaire la cupidité de l'entrepreneur du travail» (2). Ainsi donc, la puissance publique se doit d'intervenir. VILLENEUVE-BARGEMONT suggère «qu'il conviendrait d'établir, auprès du ministère de la justice, une commission composée de pairs de France, de députés, de conseillers d'Etat, de magistrats et de citoyens éclairés, laquelle se livrerait à l'examen de la législation ancienne et moderne, provoquerait, s'il y avait lieu, des enquêtes sur l'état actuel des pauvres, des mendiants, des classes ouvrières, etc... et préparerait les projets de lois dont la nécessité, les convenances et l'utilité auraient été démontrées» (3). L'Etat devrait adopter un certain nombre de dispositions réglementaires obligeant les chefs d'entreprise : à rendre les ateliers salubres sous le contrôle d'inspecteurs nommés à cet effet; à établir un enseignement professionnel pour les ouvriers adultes; à ne recevoir aucun ouvrier au-dessous de quatorze ans, jouissant d'une santé suffisante pour accomplir sans danger les tâches à lui demandées; «à ne recevoir, dans leurs manufactures, aucun ouvrier qui ne sût lire, écrire et calculer» (4), à séparer les sexes; à fonder des caisses d'épargne et de prévoyance en faveur des ouvriers.

Deux mesures plus générales sont recommandées : la création d'écoles où l'instruction morale, religieuse et industrielle serait gratuite dans chaque commune; la création de corporations d'ouvriers «qui, sans gêner l'industrie et avoir les fâcheuses conséquences des anciennes maîtrises et jurandes, favoriseraient l'esprit d'association et de secours mutuels, donneraient des garanties d'instruction et de bonne conduite, et remplaceraient la déplorable institution du compagnonnage» (5).

(1) *Op. cit.* p. 115.

(2) *Op. cit.* p. 117.

(3) *Op. cit.* p. 464.

(4) *Op. cit.* p. 473.

(5) *Op. cit.* p. 469. Voir aussi p. 480 où V.B. revient sur cette question des associations professionnelles d'ouvriers qui pourraient choisir leurs syndics et délibérer sur leurs intérêts communs avec la restriction «qu'il leur serait interdit, conformément au code pénal, de s'occuper de la fixation des salaires et d'objets politiques» (*op. cit.* p. 480). Pourquoi cette restriction sur les salaires ? Peut-être VILLENEUVE-BARGEMONT a-t-il craint l'accusation de retour au Moyen-Age, que les libéraux ne manqueraient pas d'exprimer à son endroit, ce qui s'est produit d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin.

Un moyen indirect, et non des moindres puisque VILLENEUVE-BARGEMONT lui consacre tout le livre VII, qui permettrait de réduire l'indigence, est l'amélioration de l'agriculture. VILLENEUVE-BARGEMONT est partisan des colonies agricoles de défrichage que des légitimistes et des saint-simoniens tentaient d'installer en France, (1) et dont il faudrait généraliser l'expérience. Au reste, l'amélioration de l'état agricole de la France freinerait l'exode rural et encouragerait le repeuplement des régions abandonnées.

L'Economie politique chrétienne eut un grand retentissement et venait à son heure, l'industrie se trouvant en crise depuis 1830. C'était le premier ouvrage substantiel qui offrit une troisième voie après le capitalisme libéral et le socialisme saint-simonien, celle que l'on a appelée le catholicisme social. Cependant, on ne lui ménagera pas les critiques, et plutôt que de relever des remarques éparses dans la presse, examinons la position d'un représentant de l'école libérale, E. VINCENS, dans une série d'articles publiés par la *Revue mensuelle d'Economie Politique* de 1836 (2). Il affirme d'abord : «Je crois notre société principalement fondée sur la propriété. De quelque manière que l'on conçoive l'occupation et le partage du sol, de ce que chacun a eu son lot à sa disposition libre, l'inégalité des patrimoines a dû bientôt s'ensuivre...» (3). Que l'Etat surtout ne s'entremette point : «L'Etat a fait tout ce qu'il doit et tout ce qu'il peut, quand ses lois ont garanti les propriétés, la liberté, l'exercice et les fruits de l'industrie individuelle» (4).

VINCENS reproche d'abord à VILLENEUVE-BARGEMONT «d'accuser la chrématistique parce que, dit-on, elle est anglaise et sans doute païenne par conséquent; en sorte que la bonne économie politique ne saurait être que catholique, apostolique et romaine ? Tout roule dans cette doctrine industrielle sur la charité, sur l'aumône; ce qui importe le plus pour l'industrie, c'est de rétablir un grand aumônier. Un homme des plus estimables, un administrateur des plus distingués sert d'organe à ces propositions étranges; et lui aussi, réorganisant la société qu'il croit en poussière, la recompose avec des débris dispersés et des souvenirs» (5).

(1) VILLENEUVE-BARGEMONT, *L'Economie politique chrétienne*, p. 553. Tentatives des légitimistes, M. de RAINEVILLE, le Cte de CHABRILLAN, le baron de RIVIERE et des saint-simoniens qui s'étaient installés dans l'Indre.

(2) E. VINCENS, *De l'organisation sociale et en particulier de l'organisation industrielle*, in *Revue mensuelle d'Economie politique*, 1836, il y a six articles, p. 1 à 14, p. 49 à 61, p. 97 à 116, p. 146 à 173, p. 209 à 242, p. 289 à 311. Emile VINCENS publia principalement une *Exposition raisonnée de la législation commerciale et examen critique du code de commerce 1821*, 3 vol. *Des sociétés par actions. Des banques en France*, 1837, et une *Histoire de la république de Gènes 1842*, 3 vol. La *Revue mensuelle d'Economie politique* fut fondée par Th. FIX, en 1833, rédigée par E. BERES, BLANQUI, Emile PEREIRE, ROSSI, professeur au Collège de France, etc... Elle cessa de paraître en 1837.

(3) *Op. cit.* p. 8-9.

(4) *Op. cit.* p. 9. Quant aux relations entre l'ouvrier et le chef d'entreprise, VINCENS affirme : «Il n'existe pas plus de société entre un manufacturier et son ouvrier, qu'entre le citadin qui fait bâtir une maison et l'ouvrier maçon qui met la main et la truelle à la bâtisse. Il y a contrat de louage d'ouvrage suivant l'expression de la loi civile; il y a un propriétaire, maître de sa chose, et un travailleurs qui, à prix d'argent, consent à tisser la soie, la laine, le coton qu'on met entre ses mains (...). L'ouvrier est payé de sa peine; il a tout droit à marchander son salaire; mais quand il l'a obtenu, le sort de son ouvrage lui reste absolument étranger». (*op. cit.* p. 214-215).

(5) VINCENS, *op. cit.* p. 7-8.

Après cet exorde, VINCENS tente de réfuter l'importance de la misère ouvrière dans le département du Nord, soulignée par VILLENEUVE-BARGEMONT (1). L'auteur de l'*Economie politique chrétienne* y incriminait «les filatures de coton, extrêmement nombreuses dans ce département, et soumises, par la concurrence étrangère, à des crises cycliques. Quant à la véritable cause du nombre singulièrement exorbitant de ceux du département du Nord, remarque VINCENS, elle est simple, elle est claire. Les bureaux de bienfaisance de ce département possèdent en propriétés 865 738 frs de revenus fixes, débris des dotations des riches établissements pieux si considérables autrefois chez les Flamands... Ce fonds est là disponible : il y a dans le département 615 bureaux de charité; ils sont connus sous le nom de Tables des pauvres; manquera-t-il jamais de convives pour se partager ce festin ? » (2). Et VINCENS de s'élever contre «une charité corruptrice, avilissante chez ceux qui la reçoivent, négligente chez ceux qui l'exercent, toutes choses qui ne recommandent guère les souvenirs monastiques auxquels sont dûes ces habitudes, et qui n'encourageraient pas à rétablir des aumôneries» (3).

En fait, il y a là un travestissement de l'ouvrage de VILLENEUVE-BARGEMONT. VINCENS ne veut y voir qu'un traité de charité : cela est juste, mais pour une partie de l'oeuvre seulement. Les institutions de charité d'ordre privé interviennent de façon curative (4) et à titre complémentaire des institutions de bienfaisance d'ordre public (5). VILLENEUVE-BARGEMONT ne néglige pas pour autant les remèdes préventifs (6) que VINCENS attaque par ailleurs : parlant des organisations professionnelles, il écrit : «C'est tout uniment aux vieilles corporations qu'on veut nous renvoyer. Après 1814, je les ai entendu redemandées comme une pièce essentielle de l'ancien régime qui se restaurait. A l'ombre des grands privilégiés de retour, devaient reflourir ces semi-privilèges» (7). VILLENEUVE-BARGEMONT admire les corporations, non en tant que telles, mais pour les principes qui les animaient. Au reste, il avait affirmé : «Les anciennes corporations pourraient être remplacées par l'association de tous les ouvriers d'une même profession, lesquels seraient autorisés à se réunir pour choisir des syndics et délibérer, en certaines circonstances, sur leurs intérêts communs.

(1) *En 1829, les bureaux de bienfaisance secouraient à domicile 163 445 personnes; en 1835, ce nombre était de 171 621 (cf. Doc. statistiques de la France, 1835, p. 95).*

(2) *Op. cit. p. 171.*

(3) *VINCENS, op. cit. p. 172. VINCENS affirme d'autre part qu'il y a de grandes chances pour que ce soit l'aide charitable qui soit la cause indirecte de l'indigence !*

(4) *C'est tout le livre III de l'Economie politique chrétienne.*

(5) *Cf. livre IV de l'Ec. pol. chrét. «De la législation relative aux indigents...»*

(6) *Cf. livre V, VI surtout et VII du même ouvrage.*

(7) *VINCENS, op. cit. p. 233.*

Il leur serait interdit, conformément au code pénal, de s'occuper de la fixation des salaires et d'objets politiques» (1). C'était recommander, en 1834, la création de syndicats professionnels, dont le principe même ne peut être retenu pour E. VINCENS, constatant que «c'est en vertu de lois du progrès social qu'on veut nous reconduire au Moyen-Age» (2). La presse légitimiste fit un meilleur accueil à l'*Economie Politique Chrétienne*. La «*Quotidienne*», dans deux articles non signés, (3) en donne les plus grands éloges; elle le loue particulièrement d'avoir demandé «des sacrifices à ceux qui ont, à ceux qui possèdent, en faveur de ceux qui n'ont rien, et c'est là l'unique moyen d'arriver à une solution satisfaisante. Il a évité cette sévérité philanthropique qui demande des perfections aux pauvres, que les riches eux-mêmes sont loin d'avoir (...). M. de VILLENEUVE vient aussi, contrairement aux opinions de certains économistes, proclamer l'intervention du gouvernement dans les actes qui auraient pour objet l'amélioration du sort des classes indigentes. Et pourquoi cette intervention n'aurait-elle point lieu de la part d'un gouvernement à vues droites, d'un gouvernement éclairé qui saurait apprécier l'état social dans lequel nous vivons ? Oui le gouvernement doit prendre une part directe et active à tous les établissements et à toutes les entreprises propres à soulager la misère des pauvres et des indigents...» (4).

Dans d'autres organes de l'opinion légitimiste, la «*Gazette de France*», la «*Revue européenne*», on trouve des commentaires aussi favorables à l'*Economie Politique Chrétienne* (5).

Hugues CARPENTIER DE CHANGY

- (1) VILLENEUVE-BARGEMONT, *Economie politique chrétienne*, p. 480. LA FARELLE ira encore plus loin.
- (2) VINCENS, *op. cit.* p. 235. C'est un argument facile et souvent repris par les libéraux contre les légitimistes. Cf, par exemple, la *Démocratie pacifique* du 30 Août 1845, citée par DUROSELLE, *op. cit.* p. 209 n. 2.
- (3) «*La Quotidienne*» du 9 oct. et du 12 déc. 1834.
- (4) «*La Quotidienne*», 12 dé. 1834. De son côté, le «*Rénovateur*» (14 nov. 1834) recommande l'ouvrage à ses lecteurs, en remettant à plus tard l'examen approfondi de l'ouvrage (nous l'avons cherché en vain !).
- (5) «*Revue européenne*», article de F. LALLIER : *D'une nouvelle école d'économie politique*. t. I, 1835, p. 129 à 148 et t. II, p. 247 à 283. Cf. DUROSELLE *op. cit.* p. 156 à 158.

UN PATRON SOCIAL :
Emile MARTIN

Emile MARTIN (1794-1871), fils d'un ingénieur des Ponts-et-chaussées, polytechnicien (1812-1844) fut d'abord officier d'artillerie (1). Il démissionne en 1823, se marie avec la fille du maître de forges Dufaud et établit une fonderie à Fourchambault (Nièvre). Il joue un grand rôle dans la construction des chemins de fer, participe à la fondation des grandes compagnies, devient député en 1848. Il est malaisé de rendre compte de la pensée sociale d'un Emile MARTIN : ce capitaine d'industrie, proche des saint-simoniens, est en même temps un inventeur (2), un praticien, un homme d'action. Dans le domaine social, Emile MARTIN a beaucoup d'idées qui sont proches de celles d'un Le Play : mais il n'est pas facile de déceler leur évolution au travers des *Carnets* que nous avons conservés (3).

Au départ, en 1847, il veut organiser les ouvriers garçons en corps quasi militaire, projet qu'il abandonne en 1848. La crise des subsistances en 1846-1847 l'oblige à acheter des farines, à s'occuper du prix du pain et du rendement de la boulangerie, à concevoir des services communs : boulangerie, boucherie, buanderie, etc...

Il s'intéresse passionnément au problème de l'habitation et veut fonder des cités ouvrières avec jardin et pacages (son plan de 1849 porte sur 100 logements) pour faire baisser le prix des loyers dans le village. En fait, il a l'idée profondément enracinée d'implanter des *ouvriers-paysans* capables d'exercer les deux métiers : il veut réaliser progressivement son idée grâce aux jardins ouvriers.

Il se méfie de l'enseignement donné traditionnellement aux enfants, et veut un apprentissage professionnel, commencé à partir de 9 ans, avec un salaire d'apprentissage, et des cours de perfectionnement (il n'a pas eu le temps de mettre en oeuvre cette idée d'école d'apprentissage).

Enfin, il veut obliger l'ouvrier à une épargne obligatoire : et il crée une *caisse de secours* avec une retenue de 2%; il cherche à inciter l'ouvrier, et la jeune fille, à une épargne en vue du mariage.

(1) *Sur Emile MARTIN, cf. André Thuillier, Economie et société nivernaises au debut du XIXe siècle, 1974, Paris La Huye, p. 291-321, 437-464.*

(2) *Il sera, avec son fils Pierre-Emile, l'inventeur de l'acier MARTIN.*

(3) *Actuellement déposés aux Archives de la Nièvre.*

Ces idées s'enchevêtrent dans les différentes notes qui suivent, que nous avons extraites de ses Carnets. Nous n'avons pas malheureusement retrouvé les règlements qu'il dut rédiger - pour l'asile, le parc, la discipline, la caisse de secours -, mais cet homme d'action réalisera en 1849-1851, malgré la conjoncture, la plus grande partie de son programme : son départ de Fourchambault empêcha seul la mise au point des projets de fermes pour ouvriers-paysans.

Compte tenu de l'état d'esprit des entrepreneurs à cette date, on trouve là une action extrêmement neuve et courageuse : Emile MARTIN a été un des rares grands patrons sociaux à s'adapter à tous les milieux, il est aussi à l'aise dans ses conseils d'administration que dans ses ateliers, parmi les ouvriers; il sait rester partout affable et bon, surtout parmi les humbles" (4) il avait su définir une ligne sociale et voulu l'appliquer, avec toute la ténacité et l'imagination nécessaire (5).

(4) A. Thuillier, *ouv. cité.*

(5) Nous donnons ici quelques extraits significatifs sur ces Carnets où, quand il avait le temps, MARTIN écrivait quelques pages.

FRAGMENTS DES CARNETS

20 Mars 1847. La consommation de la fabrique est de 20 000 kg de farine par mois. De ce jour au 20 Août, c'est 100 000 kg. Nous avons en magasin 21 300 kg, en route 750 barils à 88 kg : 66 000 kg. Il faut se procurer 15 700 kg, 100 poches à 157 kg : 103 000 kg (...).

Avril 1847. (...) La famine de cette année qui a porté le double décalitre de blé au prix de 8 f. et même de 10 f. dans la Nièvre, lorsque les années ordinaires il ne dépasse pas 4 f., m'a engagé à organiser définitivement le service des subsistances de la fabrique, en créant une boulangerie commune et traitant avec un boucher pour une fourniture régulière à la communauté.

Je compte avoir stabilisé cette organisation du service des subsistances de la communauté avant le 30 Juin prochain.

J'ai également le projet d'organiser 40 des meilleurs ouvriers garçons en communauté pour qu'ils arrivent à un esprit de corps devenu indispensable. Ils auront un casernement de 20 chambres, à deux lits, le lit, les draps, couvertures leur appartiendront et seront de rigueur pour être admis à la communauté.

J'organiserai économiquement leur ordinaire.

Quant à leur tenue d'ouvrier, elle sera aussi réglée sainement et économiquement.

Le soin que je prendrai de cette troupe d'élite servira d'exemple aux autres.

Enfin je veux aussi cette année organiser quelques familles dans les conditions de petits cultivateurs. Pour cela il faut d'abord labourer et fumer les terres à convertir en petites fermes, et calculer la dépense :

- 1°) de l'achat du terrain;
- 2°) du labourage et du transport et coût du fumier;
- 3°) de la construction de la locature pour établir le prix du fermage.

Essayer seulement après étude du projet de culture pendant un an. Arriver sur le terrain de ce projet après avoir habitué les hommes à cultiver des pommes de terre, haricots.

Organiser la communauté des ouvriers, leur assurer le bien-être, c'est leur donner santé et moralité. C'est le seul moyen de perfectionnement de la fabrique.

Ayant complété le matériel nécessaire à la fabrication, c'est dans l'amélioration physique et morale du personnel qu'est placé le véritable progrès de la fabrique.

9 Janvier 1848. Organiser le travail et le service (à Fourchambault) et fixer le personnel définitivement. Ce qui ne sera que la conséquence du travail administratif nécessaire à la bonne marche de la fabrique. Il est indispensable que la fabrication et l'administration des ateliers soient tout à fait réglées cette année. Ce n'est que sur un terrain bien ordonné et définitivement régularisé qu'il sera possible de semer les premiers germes de l'organisation morale et matérielle du travail.

Lettre du 3 Juillet 1848. (1) Notre personnel va rester composé de 500 ouvriers au moins. Il faut organiser à la charge et au profit de la communauté :

- 1°) le blé, la nourriture, la boulangerie;
- 2°) la boucherie;
- 3°) la buanderie;
- 4°) l'asile de l'école, l'ouvrier avec la soupe pour les enfants, la confection des vêtements par l'ouvrier;
- 5°) le service médical;
- 6°) les secours mutuels pour les malades, les infirmes, les vieillards, les veuves, les orphelins.

Les habitations doivent être un sujet de recherches et d'améliorations.

Tel est le thème sur lequel il est nécessaire que nous (fassions un) règlement immédiat et je vais m'en occuper cette semaine et t'envoyer mon projet, tu le méditeras et lorsque j'irai vous voir, nous le réaliserons.

Le point important est d'avoir assez d'ouvrage pour occuper régulièrement un personnel réduit.

1er Juillet 1849. J'ai écrit le feuillet (2) qui précède quelques jours avant le prodigieux événement de la Révolution de Février. Que d'enseignements depuis 16 mois. Envoyé à l'Assemblée Constituante, je n'ai pu y porter qu'une utilité relative. Je n'y ai acquis que l'appréciation des hommes politiques, c'est-à-dire de savoir que les hommes qui se jettent à la tête de la société pour la diriger au profit de leurs intérêts et de leur amour-propre sont généralement les moins capables d'un tel rôle, parce qu'il exige avant tout dévouement et recherche sincère du bien.

(1) Nous n'avons pas beaucoup de lettres d'Emile MARTIN, antérieures à 1854. Elles sont pourtant très intéressantes : dans une lettre à son fils, Pierre-Emile (5 Mars 1848), il déclare : « J'approuve entièrement que tu travailles manuellement dans les ateliers. Cela te familiarisera davantage avec ton personnel. Puisque tu es dans l'atelier d'ajustage, que ta présence soit la cause (...) de réconciliation entre Bussières et les ouvriers. Bussières devenu ingénieur au bureau n'a plus d'ordres à donner aux ouvriers. C'est Deschamp qui est le seul chef d'atelier ».

(2) Le feuillet date du 9 Janvier 1848, qui précède immédiatement sur le carnet les notes du 1er Juillet 1849.

Rentré dans l'obscurité de ma vie privée, j'ai à mettre en oeuvre l'organisation matérielle et morale de la fabrique, qui seule peut nous conduire à un bon résultat d'ordre.

Ce n'est qu'à la suite de ce premier travail, qu'il sera possible de calculer et de régler l'avenir industriel de la maison et de la famille (...).

Tous les calculs et les projets formés il y a 18 mois pour la réformation de la société ont été renversés par la révolte. Tout est à refaire à nouveau.

1er Juillet 1849. Décompte du boulanger.

La poche de farine de 158 kg coûte 36 f. et produit 37 pains de 6 kg.

Chaque pain a la taxe du jour se vend 1,25 f. Ce qui pour les 37 pains donne 46,25 f.

Ainsi la différence par poche convertie en pain est de 10,25 f. et comme il emploie 3 poches par jour, c'est une différence par jour de 30,75 f. Il estime ses frais à 20 f. Bénéfice 10,75 f.

Moulin. J'ai arrêté le moulin à farine. A mon retour il y aura à examiner le parti à en tirer.

Boulangier. Il existe aujourd'hui, 1er Juillet, dans le magasin, 15 200 kg de farine, qui devront produire en poids 21 584 kg de pain.

D'après le compte de Castille, cette fabrication doit produire environ 10 f. de bénéfice par jour ou 3 poches, soit 333 f. pour les 101 poches.

Régler de suite avec lui sur cette base.

Le but à atteindre est d'obtenir du bon pain pour l'ouvrier. Pour cela il faut assurer le boulanger contre les pertes.

25 Juillet 1849. Newhaven.

(Lettre à Mgr Dufêtre (1) sur l'éducation professionnelle).

(...) Je profiterai de l'occasion de cette lettre pour vous demander votre appui dans l'établissement de l'école que j'ai fait construire à ma fabrique de Fourchambault (...).

Je suis loin de blâmer le zèle et les louables intentions des personnes qui depuis 25 ans se sont occupées de l'instruction du peuple, je crois même qu'on leur doit reconnaissance, mais je n'ai pu en aucun temps m'empêcher de penser que dans la pratique de leurs idées, il y avait erreur, défaut de connaissances et de jugement vrai de la question de l'instruction populaire et qu'en conséquence, l'instruction primaire telle qu'elle est organisée était loin d'être la solution de cette question. Toutefois, je ne veux raisonner ici que sur ce qui concerne notre classe ouvrière.

(1) *L'évêque de Nevers. Il s'agit d'un brouillon de lettre.*

Sans croyance, il n'y a pas de moralité, sans moralité la société est impossible. Tout se réduit pour moi à donner à notre jeunesse la croyance en Dieu. Or jamais les écoles telles qu'elles sont instituées n'ont atteint ce but. Je ne veux donc pas de ces écoles.

L'ouvrier a besoin de l'éducation religieuse et morale, base solide de son bonheur en ce monde. Il a besoin de l'éducation physique qui lui assure la force et la santé, faute desquelles il est une lourde charge à la société et un être si malheureux qu'il eut mieux valu pour lui ne pas exister. Ainsi il est du devoir du gouvernement, il est du devoir de tous d'assurer à l'ouvrier l'éducation religieuse indispensable à son bonheur, indispensable au bon ordre de la société, il est aussi nécessaire d'assurer à l'ouvrier l'éducation physique qui lui donne la force d'être utile à lui et à ses semblables. Faute de ces conditions, l'homme du peuple est une charge et souvent un danger pour la société. Mais l'instruction des écoles, ce qu'on appelle l'éducation intellectuelle, est loin de présenter les mêmes nécessités, loin de là, cette instruction qui n'est pas spéciale à sa profession, est inutile à l'ouvrier et à cause de cela nuisible. (Ce qu'il y apprend n'a qu'une seule tendance, celle de s'éloigner de sa profession, en lui enseignant des choses qui sont étrangères, qui par cela même, y sont nuisibles). (1)

L'enfant, arrivé à l'âge où ses forces lui permettent d'entrer en apprentissage, c'est-à-dire à la véritable école professionnelle, peut, avec les moindres soins, acquérir toutes les notions élémentaires nécessaires et suffisantes à sa situation sans pour cela consumer son temps dans les écoles. Puis c'est lorsqu'il est arrivé à 18 ou 20 ans, que devenu ouvrier, ayant acquis l'indépendance par son travail, fort de sa morale religieuse et de sincère conviction, de sa force physique, appuyé sur des habitudes sévères et régulières, étant enfin bon chrétien, homme de bien et homme utile à la société - si Dieu lui a donné une intelligence supérieure, il lui est facile de la développer, d'ajouter à son instruction par l'étude et les cours publics, et rien ne l'arrête pour s'élever au-dessus de la classe dans laquelle la naissance l'avait placé. Qu'on prenne la vie de tous les hommes supérieurs sortis du peuple, et le nombre en est grand, leur instruction n'a pas suivi une autre marche.

Telles sont les idées qui m'engagent à supprimer pour nos enfants les écoles primaires, cela change nécessairement la disposition de l'asile, qui doit conduire alors l'enfant jusqu'à 9 ans, âge auquel le jeune garçon doit trouver dans l'atelier une occupation d'apprentissage proportionné à ses forces, et la jeune fille entrer à l'ouvrage...

30 Juillet 1849. Newhaven.

C'est un fait évident que le personnel est indispensable à la fabrique, que sa perfection est une cause de succès plus grand certainement que ne peut être celle de la perfection des outils. Et cependant, autant on est disposé à faire des sacrifices d'argent pour le matériel d'une fabrique, autant on l'est peu à en dépenser pour la perfection du personnel. C'est que le matériel est une propriété et que cette idée ne s'applique pas au personnel, aux ouvriers de la fabrique. Cela tient au préjugé qui s'attache à l'idée de propriété et qui, dans cette circonstance, est faux, comme dans beaucoup d'autres associations.

Sans vouloir raisonner sur ce sujet et regardant la perfection du personnel nécessaire, indispensable à la fabrique, comme un axiome pour moi, je ne m'occuperai que de la recherche des moyens de perfectionnement du personnel.

(1) Cette dernière phrase est rayée.

Un personnel de fabrique **parfait** est celui qui ne comporte que des ouvriers parfaitement habiles dans leur travail et parfaitement régulier dans leur conduite, et qui en même temps ne coûte pas au-delà du prix de main-d'oeuvre que peut supporter la vente de la fabrication.

Commençons par le prix de la main-d'oeuvre. Sans doute le prix de la journée n'est pas sa mesure : c'est le coût du travail, mais chez nous, par exemple, il est facile de comprendre que les prix de journée doivent servir de base, l'habileté des ouvriers n'étant pas assez grande pour qu'ils puissent à la pièce gagner beaucoup plus qu'à la journée. La base du prix de journée doit être :

- . 2 f. pour le manoeuvre;
- . 4 f. au plus pour l'ouvrier d'art.

Les prix intermédiaires 2,25, 2,50, 3, 3,25, 3,50, 3,75 sont les nuances successives entre 2 f. et 4 f. Nous calculerons sur les deux prix 2 et 4 f. Ainsi le simple manoeuvre doit vivre avec 2 f. et l'ouvrier d'art peut monter à 4 f.

Telle est la valeur de la journée de nos ouvriers jusqu'à ce qu'ils aient acquis une activité et une habileté qui les rendent capables de produire autant que l'homme anglais, permette à la fabrique d'élever le salaire en raison de leur plus grande production, et encore il faut reconnaître que le manoeuvre anglais gagnant 2 shillings (ou 2,50 f.) donne une différence de travail qui est de plus du quart par rapport au français.

En France cette infériorité de travail a été jusqu'ici compensée par deux heures de temps de travail de plus par jour. Mais en outre de ce que ces deux heures ne donnent pas un 1/6^e du produit réel en sus, il est évident qu'il faut d'abord faire ce sacrifice de temps en faveur de l'ouvrier pour le placer dans la condition normale de travail de l'homme qui ne peut excéder dix heures, quoique pendant longtemps encore cette diminution de temps et de travail doive être une perte réelle pour le fabricant dans le prix de main-d'oeuvre - dans les matières - dans les frais généraux, etc..., puisque la quantité de travail par jour a diminué, lorsque tous les frais ci-dessus restent les mêmes.

De ces considérations, il ressort que le fabricant ne peut, quant à présent, élever le prix de 2 f. et 4 f. Il faut donc raisonner la vie de l'ouvrier sur cette base comme réelle et ne pouvant être dépassée.

Le problème à résoudre est donc de faire vivre tolérablement une famille avec 2 f. par jour, car la première condition est sans doute que la famille ouvrière vive, si l'on veut que l'ouvrier travaille avec force et courage pour accomplir la quantité de bon travail qu'on attend de lui.

Il faut faire le compte des dépenses d'une famille composée de 6 personnes ayant pour vivre le salaire de 2 f., c'est-à-dire 50 f. par mois, 600 f. par an. Ce qui suppose que l'ouvrier ait travaillé constamment pendant toute l'année, sans chômage, sans accident, sans maladie, sans avoir perdu un jour pour assister à un enterrement, à un mariage, à une naissance, enfin 30 jours ouvrables par an, sans aucune interruption, à 2 f. : 600 f.

Dépense de la famille par jour (1 enfant) :

3 kg pain à 0,30 f.	0,90 f.
1 kg viande à 0,90 f.	0,90 f.
	1,80 f.

Il reste donc 0,20 f. pour le vin, sel, vinaigre, légumes, savon, etc..., logement, habillement, etc... Et comme la dépense est pour 365 jours, et la recette pour 300 jours seulement, il est bien évident qu'une famille de six personnes ne peut vivre avec une seule journée à 2 f., surtout au moment le plus difficile où le plus jeune des enfants ayant 4 à 5 ans, l'aîné n'a pas au-delà de 16 ans. Aucun des enfants ne gagne sa nourriture, la mère ne peut travailler. Il faut que le travail du père suffise à tous.

Ainsi il y a nécessairement une époque de la vie des manoeuvres à 2 f. où il ne peut faire exister sa famille. En supposant toutes les conditions de travail, c'est-à-dire sa santé parfaite et son travail sans chômage, sa femme jeune, forte, et malgré les fatigues de la maternité, les privations de la pauvreté, conservant sa santé intacte, ayant tous ses enfants n'exigeant aucune autre dépense que leur nourriture, échappant à toutes les maladies et à tous les accidents. Dans toutes ces heureuses conditions, l'ouvrier à 2 f. doit indispensablement tomber dans l'indigence, s'il est réduit à sa journée et 2 f. pour toute ressource. Il faut donc qu'il soit assisté de tout ce qui manque aux absolues nécessités de l'existence de sa famille. Mais comme cette assistance ne peut provenir que de lui-même, faute de quoi ce serait l'aumône qui serait la solution - contre-sens que nous ne pouvons admettre, puisque l'ouvrier est seul producteur, l'assistance ne peut provenir que de ce qu'il produit. Donc la simple logique veut qu'elle provienne directement de lui et lui soit directement appliquée.

L'ouvrier à 20 ans peut gagner 2 f., alors il ne les dépense pas. Avec 1 f. il suffit à ses besoins. S'il n'a pas la charge de ses parents, il doit ménager pour son établissement. Si après 7 ans de travail, il a mis de côté 0,50 f. par jour, c'est-à-dire 150 f. par an, il aura un capital de 1 000 f. C'est alors qu'il peut se marier avec une jeune fille qui, si elle-même a travaillé, doit avoir une dot suffisante pour acheter le ménage.

C'est dans ces conditions que l'ouvrier marié peut vivre, élever des enfants, si par les avantages de la communauté, il est d'ailleurs suffisamment aidé pour passer le temps difficile du 1er âge des enfants.

Les enfants arrivés à l'âge du travail doivent être une aide pour la famille, jusqu'au moment de leur indépendance, et alors viennent les moyens qui assurent la vieillesse de l'ouvrier.

Ce premier aperçu de la vie matérielle de l'ouvrier manoeuvre indique bien que les conditions normales de son existence sont difficiles à réaliser; aussi l'étude de cette question difficile et si importante oriente-t-elle les plus sérieuses recherches.

1°/ Il faut d'abord amener le jeune ouvrier à économiser pour son établissement.

- Cela ne peut se faire que par des retenues et un compte courant. Cela peut être une règle de la fabrique, d'autant mieux que si l'ouvrier quitte la fabrique, cela lui présente une ressource.

- Ce premier point cependant exige d'être examiné avec soin. Toutefois, je suis disposé à croire que la retenue d'une partie du salaire pour faire une masse au jeune ouvrier comme la masse du soldat au régiment, est une mesure utile à prendre.

2°/ Il faut créer par l'ouvroir, un atelier pour les jeunes filles où elles puissent aussi gagner la dot de leur établissement.

3°/ Il faut que la dépense des enfants pour le 1er âge soit considérablement réduite au moyen de l'asile.

4°/ Il faut que l'apprentissage à l'ouvroir soit gratuit.

5°/ Il faut que l'apprentissage de l'ouvrier soit gratuit.

La fabrique doit réaliser cet avantage à l'ouvrier et doit y attacher en retour de sévères conditions, qui (accroissent) (1) la permanence et la moralité du personnel et augmentent progressivement sa capacité.

Le service médical est aussi une charge commune.

Enfin la plus grande ressource pour l'ouvrier est le travail de la terre, au-delà de la journée de fabrique.

Ces idées générales posées, je vais entrer dans les recherches de détail.

Logement et culture pour une famille de manoeuvre (4 enfants) :

1 chambre	
1 caveau	
2 boisselées de terres fumées et labourées	
= 4 f. mois, par an	48 f.
2 enfants à l'asile	24 f.
retenue du médecin	12 f.
	<hr/>
	84 f.

Il est indispensable que l'ouvrier dans cette situation cultive assez de terrain pour couvrir une partie de la dépense, acheter une vache, élever un porc.

(1) *Un mot illisible.*

